



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	56
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-201 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
TOURISME - ELECTION DES REPRESENTANTS AU COMITÉ DE DIRECTION
L'OFFICE DE TOURISME ARDECHE GRAND AIR**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à l'article R.133-3 du Code du tourisme, le Conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo a déterminé les modalités de désignation des membres du Comité de direction de l'Office de Tourisme d'Annonay Rhône Agglo, créé, sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, par délibération du Conseil communautaire le 11 janvier 2017.

Conformément aux statuts de l'Office de tourisme approuvé par le Conseil communautaire par délibération le 11 janvier 2017, le Comité de direction de l'Office de Tourisme d'Annonay Rhône Agglo est composé de 21 membres répartis en deux collèges comme suit :

- Un **premier collège** constitué de 11 représentants titulaires élus d' Annonay Rhône Agglo et de 11 suppléants. Ce collège est majoritaire.

- Un **second collège** constitué de représentants socioprofessionnels des professions, associations aux activités caractéristiques du tourisme ; il est composé de 10 membres titulaires et de 10 suppléants.

Conformément à la délibération n°2017.026, en date du 11 janvier 2017 portant création de l'Office de tourisme, les représentants d'Annonay Rhône Agglo au premier collège sont élus parmi les conseillers communautaires au scrutin de liste à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes sont déposées lors de la séance du Conseil communautaire durant laquelle sont désignés ces membres, auprès du secrétaire de séance. Elles peuvent être complètes ou incomplètes. Elles sont ordonnées. Si une liste obtient plus de sièges qu'elle ne peut en pourvoir, les sièges restants sont attribués aux plus fortes moyennes suivantes. En cas d'égalité de moyenne, le siège est attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrage. En cas d'égalité de suffrage, le ou les sièges restants sont attribués aux candidats susceptibles d'être élus dont la moyenne d'âge est la moins élevée.

Les membres du second collège seront désignés par le Président d'Annonay Rhône Agglo, après avis du bureau et après consultation des instances professionnelles représentatives concernées.

Une liste de candidats a été déposée auprès du secrétaire de séance :

11 titulaires :

Thierry Lermet
 Clément Chapel
 Sylvie Bonnet
 Laurence Dumas
 Bruno Fanget
 Antoine Martinez
 Camille Jullien
 Nicole Archier
 Sylvette David
 Assia Baïben-Mezgueldi
 Damien Bayle

11 suppléants :

François Chauvin
 Denis Sauze
 Olivier De Lagarde
 William Priolon
 Frédéric Gondrand
 Danielle Magand
 Jérémie Fraysse
 Martine Ollivier
 Christelle Etienne
 Nadège Couzon
 Virginie Ferrand

VU le Code du tourisme, et notamment ses articles L133-1 à L133-10, R.133-1 à R133-18 et R134-12 relatifs aux Offices de Tourisme constitués sous la forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.2231-31 et suivants

VU la délibération du 11 janvier 2017 portant création de l'Office de tourisme intercommunal d'Annonay Rhône Agglo sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial,

VU les statuts de l'Office de tourisme Ardèche Grand Air,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

Après avoir précédé aux formalités électives

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT comme représentants titulaires et suppléants d'Annonay Rhône Agglo au Comité de Direction de l'Office de tourisme Ardèche Grand Air et en formant le premier collège, les conseillers communautaires suivants :

11 titulaires :

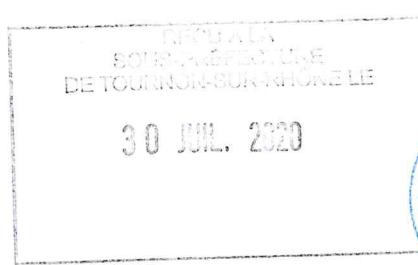
Thierry Lermet
 Clément Chapel
 Sylvie Bonnet
 Laurence Dumas
 Bruno Fanget
 Antoine Martinez
 Camille Jullien
 Nicole Archier
 Sylvette David
 Assia Baïben-Mezgueldi
 Damien Bayle

11 suppléants :

François Chauvin
 Denis Sauze
 Olivier De Lagarde
 William Priolon
 Frédéric Gondrand
 Danielle Magand
 Jérémie Fraysse
 Martine Ollivier
 Christelle Etienne
 Nadège Couzon
 Virginie Ferrand

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
 Affiché le : 30/07/20
 Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20



Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

 Simon PLENET

